

ANNEXE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1) Les éléments de contexte

1.1 - Une conjoncture économique sous forte tension

Le présent Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 intervient dans un contexte de fortes tensions marqué par les incertitudes qui se poursuivent sur le plan international.

S'y ajoutent pour 2025, des incertitudes au niveau national, du fait d'un vote de la loi de finances très tardif , début février 2025, qui n'a pas permis d'intégrer ses dispositions au stade du ROB.

La croissance mondiale est attendue en 2025, autour de 3 %.

Au niveau du marché bancaire, les taux d'intérêts devraient baisser en 2025, mais l'augmentation des taxes douanières souhaitée par l'Etat américain, pourrait générer de l'inflation et inverser la tendance.

1.2 - Les principales dispositions budgétaires pour 2025 impactant les budgets des collectivités :

⇒ **La loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2023-2027** adoptée en décembre 2023, prévoit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 avec

- un objectif de déficit public en 2027 égal à 2,7% du PIB,
 - un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à +1,5% en 2025 maximum, afin de faire participer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques. Cet objectif pourra être suivi par les collectivités qui le souhaitent. Il ne sera pas un élément contraignant car le pacte de confiance associé à ce dispositif a été supprimé de la LFPF 2023-2027,
 - une augmentation limitée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.
- Le projet de loi de finances 2025 non voté à ce jour ne permet pas d'intégrer à ce stade certains paramètres communiqués habituellement par la loi de finances. Il s'agit notamment de :

* l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat avec l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF).

Elle s'élevait au ROB 2024 à 54,796 Mds€ avec une enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) de 27,245 Mds€ (contre 26,931 Mds€ en 2023).

En conséquence, l'évolution de la DGF 2025 par rapport à 2024 n'est pas connu, ce qui ne permet pas de déterminer la recette de dotation forfaitaire, et des dotations de péréquation, telle la dotation de Solidarité urbaine que perçoit chaque année la ville de Villefranche.

En 2024, au stade du ROB, la DGF au niveau national était prévue en hausse de 320 M€ par rapport à l'année précédente dont 290 M€ au titre des dotations de péréquations, à savoir + 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et + 140 M€ pour la dotation de solidarité rurale, et 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité.

* les mesures en faveur de la planification écologique (l'enveloppe de « Fonds Vert ») pour les collectivités ne sont également pas connues.

En 2024, au stade du ROB, elle avait été reconduite avec une enveloppe supplémentaire de +0,8 Milliards d'€ par rapport à 2023.

* les autres dispositifs en soutien à l'investissement local ne sont également pas arrêtés définitivement. L'enveloppe de DSIL a été votée en loi spéciale au même niveau que l'année précédente.

⇒ **La revalorisation forfaitaire des bases fiscales** de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières peut être estimée car elle est déterminée indépendamment de la loi de finances. Elles seront soumises au coefficient de revalorisation calculé en fonction du dernier taux de l'inflation constatée en novembre de l'année N-1, soit + 1,7% contre + 3,9 % en 2024.

2) La situation financière de la ville de Villefranche-sur-Saône

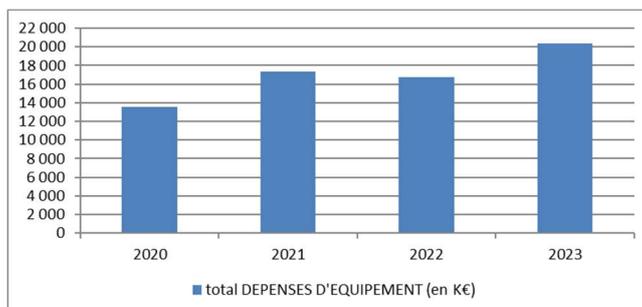
2.1. – Rétrospective du financement des équipements sur 2020-2023

La commune de Villefranche-sur-Saône a affiché une capacité d'autofinancement brute relativement stable et d'un niveau satisfaisant, représentant entre 14 % et 17 % entre 2020 et 2022 et près de 11% pour 2023.

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 49 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 42,3 M€ ont permis de dégager un autofinancement brut de 5,3 M€, cessions foncières retraitées.

Cette situation financière saine repose essentiellement sur un excédent brut de fonctionnement stable et confortable, signe d'une situation financière maîtrisée.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, et les cessions foncières réalisées sur la période 2020-2023 ont permis ainsi à la commune de Villefranche-sur-Saône de suivre un rythme de dépenses d'équipement soutenu de 68 M€ sur la période :

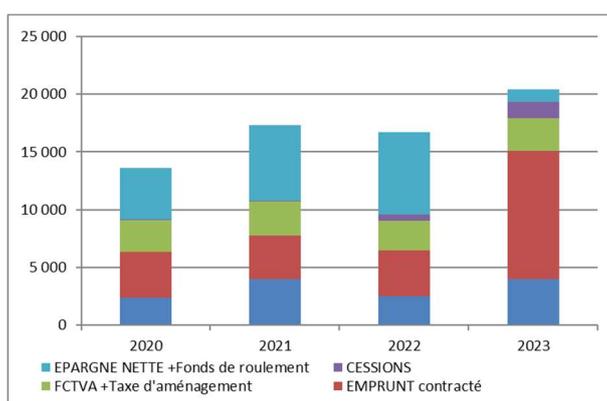


Elles ont été financées à hauteur de 28 % par la capacité d'autofinancement nette (après déduction de l'annuité en capital de la dette) sur la période 2020-2023. Si on y ajoute, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les cessions foncières et les subventions d'investissement, les recettes d'investissement hors emprunt, ont financé 66 % des dépenses d'investissement sur la période.

La mobilisation de l'emprunt a été limitée sur 2020-2023 à 34%.

Plus particulièrement, sur l'année 2023, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 23,6 M€, dont 20,4 M€ de dépenses d'équipement et 1,36 M€ de participations financières.

Les dépenses d'équipement ont été financées à hauteur de 11M€ par l'emprunt, soit un recours à l'emprunt équivalent aux 3 années antérieures cumulées. La réduction du montant des cessions foncières par rapport aux années antérieures et le report annuel d'emprunt sur l'année N+1 à hauteur de 3 M€ de 2022 sur 2023 pour financer les reports expliquent en partie cette variation.



2.2 – Comptes prévisionnels de l'exercice 2024

L'exercice 2024 n'est pas arrêté à ce jour, donc les données qui suivent sont susceptibles d'évoluer.

2.2.1 – La section de fonctionnement

2.2.1.1 – Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à **50,9 M€** au 31 décembre 2024, soit une augmentation de + 2 M€ /BP 2024.

Plus précisément, **les recettes fiscales hors compensations fiscales** devraient s'élever à 32,6 M€ (31,6 M€ en 2023) soit une hausse de près de 1,1 M€ par rapport au réalisé 2023 et de +0,1 M€ /BP 2024.

Cette évolution est liée à l'augmentation des produits d'impôts directs locaux de près d'1 M€ (à taux inchangés) et de la dotation de compensation de la CAVBS 2023 sur 2024 pour près de 0,45 M€ associée à une baisse de près plus de 0,2 M€ de la taxe sur l'électricité. Dont **les Droits de Mutations à Titre Onéreux** qui sont attendus à hauteur de 1,45 M€ en légère baisse par rapport au réalisé 2023.

Les recettes de dotations et participations sont estimées à 11,7 M€ soit une augmentation de près de 1,4 M€ par rapport au réalisé 2023, et de +1,1 M€ / BP 2024.

Elles sont constituées notamment d'une dotation forfaitaire de 2,6 M€ et d'une dotation de solidarité urbaine de 5,3 M€.

L'encaissement sur 2024 d'une participation de l'Etat à hauteur de 0,49 M€ attendue début 2025, ainsi que l'encaissement de la Dotation « filet de sécurité » fin 2024 pour un montant de 0,33 M€ explique cette évolution.

Les produits des services et du domaine sont estimés à 4,8 M€ pour 2024, en augmentation de près de 0,5 M€ /réalisé 2023 et de +0,2 M€/ BP 2024, en raison de l'augmentation des droits de stationnement et de location sur la voie publique et du forfait post stationnement.

Les autres produits de gestion courante sont estimés à 1,2 M€ en augmentation de près de 0,25 M€ /réalisé 2023 et + 0,3 M€/BP 2024 en raison de l'encaissement de pénalités sur des marchés publics pour près de 0,07 M€ et des recettes de facturation diverses supérieures aux prévisions.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2023	BP 2024	2024
70 - Produits des services et du domaine	4,3	4,6	4,80
73 - Impôts et taxes & 731 -Fiscalité locale	31,6	32,6	32,65
74 - Dotations Subventions et participations	10,30	10,6	11,75
013 atténuations de charges	0,3	0,2	0,4
75 Autres produits de gestion courante	1,0	0,9	1,25
76/77 Produits financiers et exceptionnels	1,5	0,0	0,05
total	49,0	48,9	50,9

2.2.1.2 – Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à **42,2 M€** au 31 décembre 2024 soit une baisse de + 1,3 M€ /BP 2024.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est la **masse salariale**. Celle-ci est attendue à **25,996 M€ pour un BP de 26 M€**.

Réalisé 2023	Budget prévisionnel 2024	Réajustement Budget 2024 avec DM en cours d'année	Réalisé 2024
25,4 M€	26M€	26,250 M€	25, 996 M€

L'écart de 0,6 M€ s'explique :

➤ Les mesures impactant **à la hausse** les prévisions 2024 :

Impact en année pleine de la hausse du point indice de juillet 2023	150k€
+ 5 points d'indice par agent au 01/01/2024	240k€
GVT (évolution « naturelle » du salaire indiciaire via l'évolution des carrières (échelon, grades, promotion interne)	220k€
Prolongation indemnités chômage suite recul âge retraite 64 ans	43k€
Au 01/01/2024, le changement d'affectation de la charge des tickets restaurant qui s'inscrivent désormais au chapitre 012 (avec recette chapitre 013)	87k€

➤ Les faits marquants impactant **à la baisse** les prévisions 2024 :

Emplois non permanents (remplaçants)	-53k€
Difficulté de recrutements	-87k€

Les charges à caractère général sont attendues à hauteur de 10 ,6 M€, soit une baisse de 0,8M€ par rapport au réalisé 2023, et de 0,7 M€ par rapport au BP 2024.

Les charges de gestion courantes devraient s'élever à 4,9 M€ en baisse de 0,1 M€ par rapport au réalisé 2023.

Les frais financiers sont estimés à 0,6 M€ en hausse de près de 0,3 M€ par rapport au réalisé 2023. Cette variation résulte des nouveaux prêts contractés fin 2023 et mi-2024 avec leurs premières échéances en 2024. L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 28,6 M€ tout budget confondu.

La réalisation moindre des charges à caractère général et de gestion courante permet d'absorber les hausses sur les frais financier et les frais de personnel, et d'afficher des dépenses réelles de fonctionnement en légère baisse par rapport au réalisé 2023.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2023	BP 2024	2024
011. Charges à caractère général	11,5	11,3	10,62
012. Charges de personnel	25,4	26,0	26,0
65. Autres charges de gestion	5,0	5,5	4,94
014. Atténuation de produit	0,0	0,0	0,0
66. Charges financières	0,3	0,7	0,62
67. Charges exceptionnelles/ 68. Provisions	0,1	0,1	0,0
total	42,3	43,6	42,2

2.2.2 – La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever sur l'exercice 2024 à 22,8 M€, dont 2,05 M€ de remboursement de capital de la dette et le solde en dépenses d'équipement et participations financières (participation ZAC).

L'évolution des dépenses d'investissement correspond à une tendance observable à l'échelle d'un plan de mandat : un démarrage modéré en début de période qui augmente de manière exponentielle pour atteindre un pic de réalisation en fin de mandat.

Ces dépenses ont été financées par des subventions pour un montant supérieur à 3 M€, par des emprunts d'un montant de 7 M€, des recettes de FCTVA et taxe d'aménagement pour près de 2,8 M€ et le solde par l'autofinancement.

A noter que le montant des taxes d'aménagement sur 2024 devraient s'élever à 0,25 M€ contre 0,75 M€ prévus au BP 2024 et encaissées en 2023. Cette baisse de recettes anticipée à – 0,5 M€ a dû être comblée en fin d'année 2024 par le recours à l'emprunt.

2.2.3 – La situation financière globale

2.2.3.1 - L'épargne brute et l'épargne nette

Vu les réalisations attendues en dépenses et recettes de fonctionnement avec près – 1,3M€ en dépenses réelles de fonctionnement et + 2M€ de recettes sur 2024 non prévues à l'étape du BP, les montants de l'épargne brute et de l'épargne nette devraient s'établir respectivement à 8,8 M€ et 6,7 M€ pour 2024.

2.2.3.2 - Le taux d'épargne brute

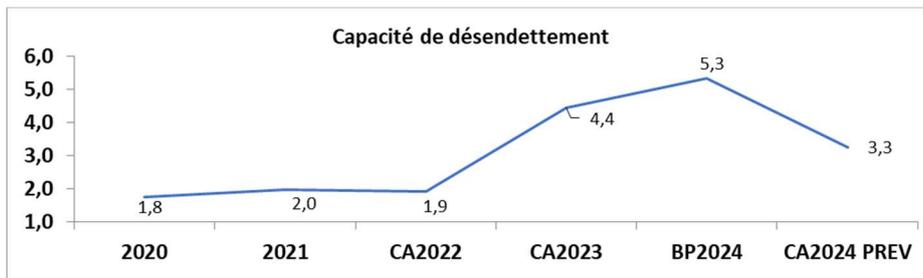
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio exprime la part de recettes non affectée à la couverture des charges de fonctionnement et qui reste disponible pour rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements.

Le taux d'épargne brute est estimé à 17 % fin 2024.

Cette hausse est due à l'encaissement de recettes supplémentaires en 2024 et à la baisse attendue des dépenses de fonctionnement comme précisé ci-dessus.

2.2.3.1 - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au temps que mettrait la Ville à rembourser l'intégralité de sa dette si elle consacrait à cela la totalité de son épargne brute. Ce ratio se calcule en rapportant l'épargne brute à l'encours de dette de la Ville. Celle-ci évolue comme suit sur la période 2022-2024 :



En 2024, en prévision du compte administratif, elle serait de 3,3 ans, ce qui reste bien inférieur au plafond de référence recommandé qui est de 12 ans pour les communes et les EPCI.

3) Les perspectives budgétaires 2025

3.1 – La section de fonctionnement

3.1.1 Focus sur le budget des ressources humaines 2025

Les charges de personnel devraient se situer à hauteur de **26.4 M€** soit une évolution de + 1,5 % / Réalisé 2024 (qui est égal au Budget 2024).

Cette progression prévisionnelle des dépenses de personnel s'explique, comme en 2024, par le poids des mesures nationales exogènes :

Mesures exogènes	Delta 2025 vs 2024
L'augmentation du point d'assurance maladie de 1%	112 000 euros
Le changement d'affectation de la charge des tickets restaurant qui s'inscrivent désormais au chapitre 012 (avec recette chapitre 013)	153 000 euros
Coût éventuel élections législatives	11 500 euros

Elle explique par ailleurs par des mesures endogènes prévisionnelles :

Mesures endogènes	Delta 2025 vs 2024
Proposition revalorisation RIFSEEP (IFSE + CIA)	300 000 euros
Revalorisation NBI dans QPV (60ke en année pleine / prévue en avril 24)	40 000 euros
Recrutements en cours	275 500 euros
Baisse du nombre d'ETPR (12)	- 474 000 euros

PROJECTION 2025	
Salaires y compris augmentation taux maladie	25 490 000
Hors flux paie (CNAS + Conventions CDG + Elections + Chèques cadeaux ...)	570 000
RIFSEEP	300 000
NBI QPV	40 000
Total prévisionnel 2025	26 400 000

Malgré le poids des mesures externes sur les dépenses de personnel qui s'imposent à la collectivité, l'exécutif entend poursuivre, en 2025, les engagements suivants :

- Maintien d'une politique sociale ambitieuse et de soutien du pouvoir d'achat de ses agents (mise en place d'un nouveau régime indemnitaire avec une enveloppe globale de 0,3 M€) ;
- Politique des ressources humaines favorisant les parcours professionnels, le développement des compétences métiers et les déroulés de carrière des agents, tout en contribuant à maintenir et développer l'attractivité de la collectivité. Nous renforçons en 2025 les parcours managériaux (ateliers en intra – comités de co-développement – formations dédiées avec le CNFPT et organismes privés)

Pour ce faire et au vu du pourcentage (60 %) que représentent les dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, **le pilotage des ressources humaines** doit être l'un des principaux leviers pour maîtriser la situation financière et permettre de dégager un autofinancement net permettant de limiter le recours à l'endettement.

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour cela, certaines ont déjà été posées dès l'année dernière.

- Se réinterroger sur l'organisation des services et/ou des directions à chaque départ d'un agent pour cause de mutation ou de retraite

Réorganisations à chaque départ (mutations, retraites) permettant de projeter la baisse de 12 ETPR en 2025 : 2 agents partis au SYDER ; 3 agents en reclassement positionnés sur des postes en cours de recrutement ; baisse des emplois non permanents.

- Favoriser les mobilités et les reclassements

Le coût de la maladie de longue durée s'élève à 0,252 M€ en 2024 pour la Ville, événements pour lesquels elle est en régime d'auto-assurance.

A ce coût, s'ajoutent accidents et maladie professionnelle d'un coût de 0,332 M€ en 2024, pour lesquels la Ville est assurée (228k€ de remboursements de l'assureur dans les recettes).

Ce calcul ne prend pas en compte les coûts de recrutement, de remplacement ou de report de charges pour la collectivité.

- Améliorer la qualité de vie des agents

1/ Dans un but d'améliorer la qualité de vie des agents d'entretien dans les écoles et de diminuer l'absentéisme pour cause d'usure professionnelle, le changement des horaires de travail a été mis en place au 01/01/2025. En effet, ces agents avaient des journées de travail coupées en deux temps : une première plage travaillée se réalisait de 6h à 10h30 puis de 15h30 à 18h ou 18h30 selon les semaines. Désormais ces agents bénéficient de la journée continue et terminent leur journée à 14 heures. Cette amélioration de leur qualité de vie ressort dans les commentaires des agents dans le cadre de leurs entretiens annuels.

2/ En 2025, un travail est réalisé sur les thèmes de « Sport et travail » et « Culture et travail » de façon à prendre en compte les attentes des agents et leur permettre d'avoir, sur leur temps de travail, des moments favorisant leur développement personnel.

3/ En 2025, dans le compte-rendu de l'entretien professionnel, la question du respect de l'équilibre Vie Professionnelle / vie Personnelle est posée aux agents qui, lorsqu'ils alertent sur un déséquilibre, seront reçus par la Direction des Ressources Humaines afin de mettre en place des solutions en lien avec le manager.

- Piloter la masse salariale des heures supplémentaires

Depuis 2023, la Direction des ressources humaines pilote les heures supplémentaires avec les directions des services pour maîtriser le volume des heures supplémentaires et être ainsi en alerte en cas de dérapage. Cela permet également de vérifier le respect de la réglementation sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires qui prévoit leur récupération comme étant le principe et leur rémunération l'exception.

Ce travail va se poursuivre et se renforcer en 2025.

- Fixer des objectifs pour chaque service en cohérence avec la demande d'une trajectoire maîtrisée des effectifs et de la masse salariale

Cette action essentielle pour tenir l'objectif de maîtrise de la masse salariale va permettre de répondre également en partie aux deux actions précédemment fixées. Ainsi, en 2025, chaque direction recevra un point

mensuel de ses indicateurs RH versus ses objectifs budgétaires avec, détail poste par poste du cout des dépenses.

- Renforcer les actions de prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité des agents

Différentes mesures en direction des agents contribueront également à développer et renforcer l'attractivité de la collectivité qui est, comme l'ensemble de la fonction publique, confrontée à des difficultés de recrutement majeures. La Ville conduit depuis deux ans une politique accrue de communication et de prospection de candidats (participation à des salons, campagnes de communication, développement de la communication sur les réseaux sociaux ...) qui sera confortée avec l'élargissement et l'enrichissement des supports de diffusion des annonces d'offres d'emplois notamment.

Plus largement, la collectivité accompagne le maintien et le développement des compétences métiers des agents via sa politique de formation. 1040 départs en formation en 2024 : soit par le CNFPT (642) soit par des organismes extérieurs (318 dont 99 en sécurité et santé au travail) soit encore en interne par l'équipe de la DRH (80).

Les moments conviviaux permettant la rencontre entre les agents seront maintenus comme la soirée des conscrits, les vœux et la cérémonie des médailles.

Conclusion sur volet RH

Pour conclure sur cette partie des ressources humaines du rapport d'orientations budgétaires, la feuille de route RH pour 2025 sera donc organisée autour de 4 sujets prioritaires :

- La renégociation du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour prendre en compte notamment les problématiques d'attractivité ;
- La prise en compte de mesures liées à la Qualité de Vie au Travail ;
- L'accompagnement des managers (nouveaux métiers ; nouveaux modes de travail comme le télétravail ; le management des jeunes générations ; le recrutement).
- La maîtrise de la masse salariale avec la mise en place d'un nouveau rendez-vous budgétaire RH avant l'été afin d'actualiser le budget de l'année et projeter un atterrissage qui permettra la mise en œuvre, si nécessaire, d'actions correctives.

3.1.2. Les autres postes de dépenses et de recettes de fonctionnement

Le vote définitif du budget 2025 intervenant fin mars 2025, les masses présentées sont encore susceptibles d'évoluer.

3.1.2.1 - Grandes masses prévisionnelles des dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à environ 43,5 M€, soit une stabilité/ BP 2024.

Pour les principales d'entre elles :

Les charges à caractère général devraient être d'environ **10,8 M€** soit une baisse estimée de près de 0,5M€ / BP 2024 (-4,4% / BP 2024).

Cette baisse est liée au transfert de la compétence éclairage public au Syder qui devrait générer une économie de 0,49 M€ sur ce chapitre, et à un travail important d'optimisation des autres dépenses pour financer les augmentations contractuelles 2025. Les contrats d'assurance devraient notamment augmenter de +90 K€ et les frais de restauration scolaire +50 k€, hausses qui sont absorbées.

Les charges de personnel devraient se situer à hauteur de **26,4 M€** soit une évolution de +1,5 % / réalisé 2024 prévisionnel et / BP 2024 (y compris l'intégration du coût des tickets restaurant précédemment intégrés dans un autre chapitre budgétaire pour un montant annuel de 0,24 M€). Sans intégration du coût des tickets restaurant, l'évolution serait de 0,6% / BP 2024.

Dans l'attente du vote de la loi de Finances 2025, l'augmentation initiale de + 4% des cotisations retraites prévue dans le projet de loi de Finances 2025 n'est pas intégrée.

Les charges de gestion courante devraient se situer s'élever à **5,4 M€** en baisse de près de 0,1M€ / BP 2024 (-2,6% / BP 2024).

Parmi ces charges, les subventions aux associations et autres organismes devraient s'élever à environ 2,8 M€ en baisse de près de 0,1M€ / BP 2024. La baisse observée est due à un recalcul des subventions aux écoles privées.

La subvention versée au CCAS devraient être 0,7 M€ à l'identique du montant voté au BP 2024.

Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes devraient se situer à hauteur de 1,1 M€, à un niveau identique à 2024, voir en baisse après un travail d'optimisation des budgets annexes.

Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette devraient se situer à hauteur de 0,95 M€, en hausse de 0,23 M€/BP2024 (+33%/BP2024). Cette évolution intègre en année pleine le coût des emprunts contractés en 2024, ainsi que le coût des emprunts à contracter en 2025.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	ROB 2025
011. Charges à caractère général	11,3	10,8
012. Charges de personnel	26,0	26,4
65. Autres charges de gestion	5,5	5,4
014. Atténuation de produit	0,0	0,0
66. Charges financières	0,7	0,95
67. Charges exceptionnelles/ 68. Provisions	0,1	0,0
total	43,6	43,55

3.1.2.2 - Grandes masses prévisionnelles des recettes de fonctionnement 2025

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à environ **49,6 M€**, soit + 0,6M€/ BP 2024.

Compte tenu de l'évolution légale des bases de +1,7%, **le produit des contributions directes et compensations fiscales** devraient s'élever à près de 23,5 M€, en augmentation de près de 0,5 M€ par rapport au BP2024. A ce stade, les compensations fiscales ont été reconduites à l'identique par rapport au BP 2024.

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est estimée à 7,5 M€ en baisse de près 0,4 M€ par rapport au BP2024. Pour rappel, en 2023 la Direction des Systèmes d'Information a été mutualisée avec l'agglomération et financée par cette dernière. En contrepartie, la Ville a vu son attribution de compensation diminuer à due concurrence. En 2024, après une année d'exercice, le montant ponctionné en 2023 sur l'attribution de compensation a été ajustée au réel, expliquant un reversement de près de 0,3M€ sur 2024 au titre de 2023. Pour 2025, l'attribution attendue par rapport au montant versé en 2024 va donc diminuer de 0,3 M€ auquel s'ajoute une diminution de 0,1 M€ correspondant au réajustement du coût de la DSI estimé à + 0,1 M€ pour 2025.

Le produit de taxe additionnelle aux droits de mutation est estimé à 1,5 M€ à un niveau identique au BP 2024,

Le produit de taxe d'électricité est estimé à 0,8 M€, à un niveau similaire au BP 2024.

Enfin les recettes de taxe sur les publicités extérieures sont estimées à 0,26 M€ compte tenu de la revalorisation tarifaire pour 2025, soit une augmentation de 40 k€ par rapport au BP2024

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine sont estimées au même niveau qu'en 2024 à hauteur de 7,75 M€. Elles seront susceptibles d'évoluer en fonction de la loi de finances 2025 attendue.

Les subventions et participations devraient être d'environ 10,45 M€ à un niveau similaire au BP 2024.

Les produits des services et du domaine devraient s'élever à près de 5 M€ en augmentation de près de 0,4 M€ / BP 2024, pour s'ajuster au réalisé 2024 et prendre en compte l'évolution tarifaire votée de certains services.

Enfin les autres produits de gestion courante sont estimés à près de 1 M€ en augmentation de près de 0,1 M€ / BP 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	ROB 2025
70 - Produits des services et du domaine	4,6	5,0
73 - Impôts et taxes & 731 -Fiscalité locale	32,6	32,7
74 - Dotations Subventions et participations	10,6	10,5
013 atténuations de charges	0,2	0,4
75 Autres produits de gestion courante	0,9	1,0
76/77 Produits financiers et exceptionnels	0,0	0,0
total	48,9	49,6

Compte tenu de ces estimations en fonctionnement, l'épargne brute devrait être d'environ 6,1 M€, avec une épargne nette estimée à 3,4 M€ après remboursement du capital des emprunts (2,75 M€).

3.2 – La section d'investissement

3.2.1 Les recettes

Les recettes d'investissement hors emprunt nouveau seraient d'environ 14,3 M€ dont :

- FCTVA et taxe d'aménagement pour 2,1 M€ (hypothèse d'une baisse du taux du FCTVA à 14,85% contre 16,404% en 2024)

- Subventions d'investissement notifiées ou quasiment certaines (subventions annuelles du département, DSIL, DRAC pour le marché couvert) et autres recettes diverses : 2,2 M€,
- Cession foncière : 0,56 M€
- Autofinancement par l'épargne nette : 3,4 M€
- 4,9 M€ de restes à réaliser en recettes.
- Excédent reporté estimé à 1,1 M€

le solde sera financé par le recours à l'emprunt et des subventions supplémentaires envisagées à ce stade à environ 1 M€. De plus, en 2025, il y aura sans doute un rattrapage du solde 2024 non perçu de taxe d'aménagement.

3.2.2 Les dépenses

L'objectif est de prévoir des dépenses d'équipement avec un nouvel emprunt sur 2025 qui permet de conserver une capacité de désendettement raisonnable à la fin du mandat.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé des dépenses d'équipement estimés à ce jour à environ 19,8 M€ répartis comme suit :

- 1,9 M€ de restes à réaliser en dépenses et 0,7 M€ de CP 2024 reportés sur 2025,
- 17,2 M€ de dépenses nouvelles.

Ce niveau d'investissement avec des recettes connues d'un montant minimal de 14,3 M€ permettrait d'emprunter environ 5,5 M€ sur 2025, et d'avoir une capacité de désendettement à fin 2025 inférieure à 6 ans avec une épargne brute prévisionnelle de 6,1 ans.

La liste des investissements est en cours de finalisation. Le tableau des AP/CP ci-dessous voté en décembre dernier sera réajusté pour tenir compte des différentes opérations et des arbitrages en investissement pour le BP2025.

ANNEXE A LA DELIBERATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2024 - Conseil municipal du 02/12/2024												
A.P. libellé	AP après le CM du 30/09/2024	révision / création CM 12/2024	montant de l'AP après le CM du 12/2024	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP/CP DU BUDGET VILLE												
1513AP - AMENAGEMENT PLACE DU PROMENOIR	6 892 913,00	0,00	6 892 913,00	367 740,20	61 380,57	221 859,17	83 786,68	1 683 713,00	3 517 500,00	956 933,38	0,00	0,00
1813AP - REHABILITATION VILLA VERMOREL	7 629 060,04	0,00	7 629 060,04	877 575,48	856 228,64	861 656,04	1 856 797,18	2 851 425,00	325 377,70	0,00	0,00	0,00
1826AP - RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE JEAN MACE	7 067 100,00	0,00	7 067 100,00	436 250,56	356 068,95	2 651 481,17	2 815 046,61	788 253,00	19 999,71	0,00	0,00	0,00
1916AP - MARCHÉ COUVERT RENOVATION GENERALE	9 950 000,00	-1 500 000,00	8 450 000,00	0,00	0,00	42 025,20	103 435,92	450 000,00	6 450 000,00	1 404 538,88	0,00	0,00
2005AP - GS A.CAMUS - TX D'EXTENSION	5 049 392,37	0,00	5 049 392,37	0,00	0,00	165 030,64	414 392,73	110 000,00	950 000,00	3 409 969,00	0,00	0,00
2031AP - VIDEOPROTECTION 2021/2025	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00	0,00	528 304,26	991 263,94	295 989,56	94 010,00	240 432,24	0,00	0,00	0,00
2106AP - PROGRAMME DE VEGETALISATION COURS D'ECOLES	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	965 440,87	263 707,67	240 000,00	960 000,00	1 070 851,46	0,00	0,00
2107AP - SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES MODES DOUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	205 342,78	24 105,92	21 168,00	0,00	600 000,00	2 149 383,30	0,00	0,00
2210AP - AMENAGEMENT DU BD GENERAL LECLERC	1 679 204,59	0,00	1 679 204,59	0,00	0,00	36 273,12	1 592 931,47	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2401AP - NPNRU - extension et restructuration du groupe scolaire Pierre Montet	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 176,00	2 135 000,00	2 635 000,00	38 824,00	0,00
2408AP - NPNRU - construction d'un pôle enfance	12 477 000,00	0,00	12 477 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	350 000,00	2 800 000,00	7 950 000,00	1 327 000,00
2409AP - NPNRU - construction d'un pôle administratif et associatif	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	1 540 000,00	800 000,00	0,00
AP/CP DU BUDGET ANNEXE PARKING DU PROMENOIR												
200101 - CREATION DU PARKING DU PROMENOIR	7 345 167,82	0,00	7 345 167,82	265 909,34	228 171,99	221 401,11	2 212 985,38	4 396 700,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

Par ailleurs, la levée des incertitudes sur les mesures intéressants les collectivités territoriales de la loi de finances 2025, la poursuite du travail d'optimisation de la section de fonctionnement, un travail de lissage sur les principaux investissements 2025, et la recherche de recettes d'investissement complémentaires, permettront d'affiner la capacité financière de la commune, et de ce fait d'augmenter éventuellement le montant des dépenses d'équipement prévu ci-dessus.

Le remboursement du capital de la dette, qui constitue les principales dépenses financières est estimé à 2,75M€, et tient compte des emprunts à contracter courant 2025.

3.3 – Perspectives budgétaires des budgets annexes

Pour les budgets annexes, l'objectif est de maintenir au même niveau les subventions d'équilibre versées par le budget principal, voire de les réduire.

Concernant le budget annexe Promenoir, les travaux d'investissement seront fortement réduits en raison de la fin des travaux de construction du parking souterrain fin 2024, avec une première estimation à 0,56 M€.

Le budget annexe Cité Educative devrait être transféré au CCAS à compter de 2025.

Pour le Budget Régie Vermorel, l'objectif est de maintenir la subvention d'équilibre à l'identique, voir la réajuster à la baisse. Elle était de 0,29 M€ au BP2024. L'évaluation de ce budget est en cours, sachant que l'année 2025 sera la première année de fonctionnement sur une année pleine avec l'ensemble des activités.

Les montants seraient les suivants pour 2025 :

Fonctionnement	Chasset	Boiron	Promenoir	TVA	Régie Vermorel Rappel BP 2024
Recettes	210 k€	225 k€	304 k€	858 k€	494 k€
Dépenses	210 k€	225 k€	304 k€	858 k€	494 k€

Investissement	Chasset	Boiron	Promenoir	TVA	Régie Vermorel
Recettes	127 k€	223 k€	565 k€	30 k€	318 k€
Dépenses	127 k€	223 k€	565 k€	30 k€	318 k€

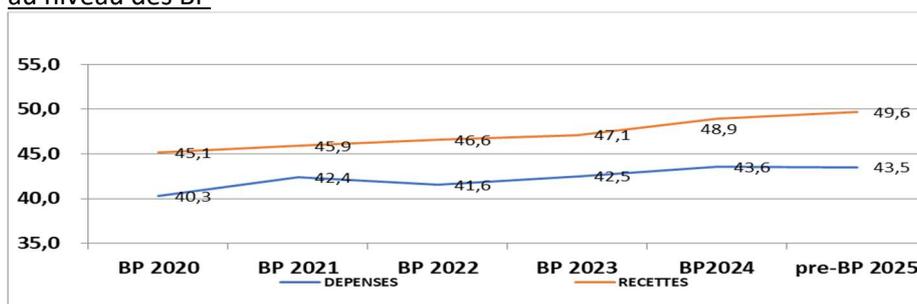
4) Hypothèses prospectives

Les projections financières extrapolent les évolutions de recettes et de dépenses de la Collectivité, afin de définir l'équilibre budgétaire à moyen terme et d'élaborer la stratégie qui permettra de concilier les objectifs financiers et les enjeux de politique publique.

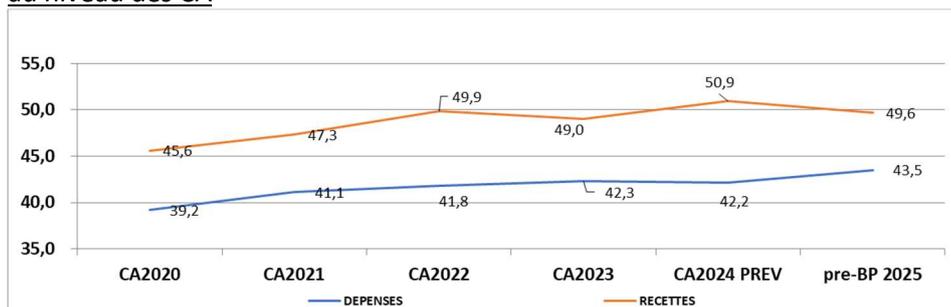
4.1 - La constitution de la chaîne de l'épargne :

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement en M€

au niveau des BP



au niveau des CA



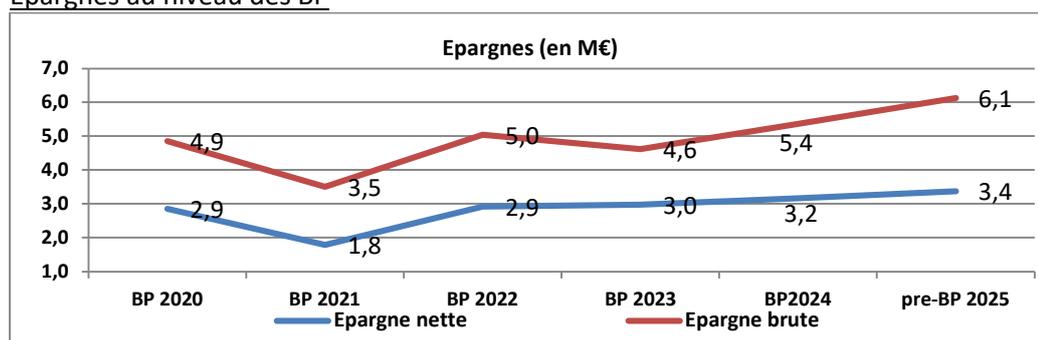
Sans loi de finances votée, il est difficile de se projeter sur 2026, sachant que les premières tendances pour 2025 sont susceptibles d'évoluer.

Si l'on doit se projeter sur 2026, avec les premières estimations pour 2025, dans l'hypothèse où les bases de fiscalité directe seraient revalorisées de +1,7% en 2026 et les dotations d'Etat stables, on aurait des recettes de fonctionnement de 50 M€ en 2026.

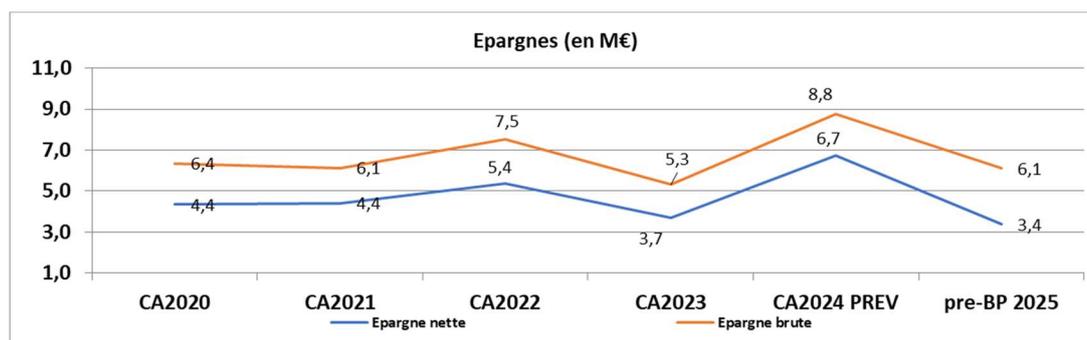
Parallèlement, en dépenses, dans l'hypothèse d'une hausse de +1% des charges à caractère général et des frais de personnel en 2026, et des intérêts de la dette supplémentaires sur les nouveaux prêts 2025 et 2026, les dépenses de fonctionnement seraient d'environ 44,2 M€.

En 2026, l'épargne brute resterait à un niveau proche de 6 M€, et une épargne nette de près de 3 M€ pourrait être dégagée pour financer les dépenses d'équipement.

Epargnes au niveau des BP



Epargnes au niveau des CA



4.2 - La réalisation des investissements :

Dans le cadre des orientations politiques du mandat en matière d'investissement, l'objectif de réalisation de 84 M€ a été fixé sur la période 2020-2025.

Sur la période 2020-2023, près de 68 M€ de dépenses d'équipement ont été réalisées et 21 M€ en 2024, soit un total de 99 M€ auxquels devraient s'ajouter près de 20 M€ sur 2025. Pour 2026, on souhaite garder une épargne élevée pour maintenir un niveau d'investissement similaire. Mais sans vote de la loi de finances, il est difficile de se projeter.

Annexe 1 - Etat de la dette

La structure de la dette au 31 /12/2024 tout budget confondu

L'encours de la dette s'élève à **28,6 M€ à fin 2024**, dont 0,36 M€ pour le budget annexe Parking Boiron et 0,07 M€ pour le budget annexe Parking Chasset.

L'encours de la dette du budget annexe du parking du Promenoir est inclus dans l'encours du budget principal car les travaux du Parking Promenoir d'un montant de près 7 M€ sur la période 2020-2024 ont été financés par une subvention d'équipement annuel du budget principal.

Au titre des inscriptions 2024, 4 prêts ont été contractés pour un total de 7 M€ en réalisé 2024 :

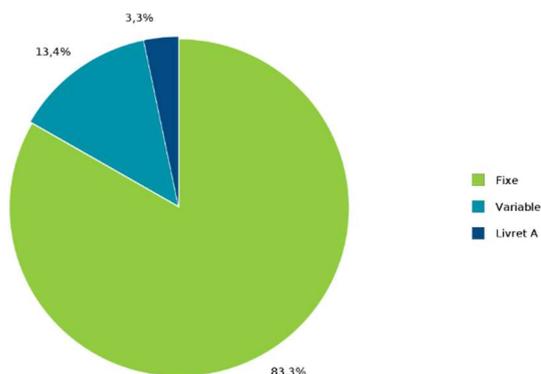
- un emprunt de 2 M€ au taux fixe de 3,40 % sur une durée de 15 ans en juin 2024,
- un emprunt d'1 M€ en taux fixe de 3,46 % sur une durée de 15 ans en juin 2024,
- un emprunt de 4 M€ au taux fixe de 3,17 % sur une durée de 15 ans en décembre 2024,
- un emprunt de 3 M€ au taux variable Ester+1,09% sur 15 ans en décembre 2024,

Ce dernier prêt sera inscrit en restes à réaliser 2024 afin de financer les dépenses engagées en 2024 à payer sur 2025 et financer les dépenses d'investissement inscrites en anticipations budgétaires avant le vote du budget primitif.

La dette étant constituée essentiellement de prêts récents de moins de 4 ans, **la durée de vie résiduelle** est de 12 ans et 8 mois.

La répartition de l'encours de dette par type de taux et par prêteur est la suivante :

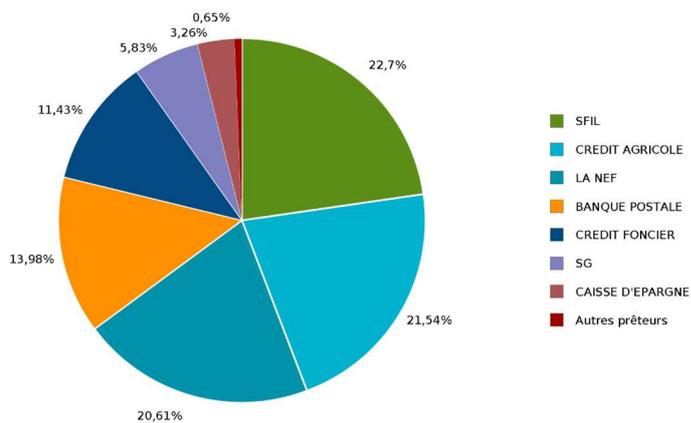
Dette au 31 /12/ 2024 par type de taux :



Dette au 31 /12/ 2024 par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	6 491 939.58 €	22,70 %	
CREDIT AGRICOLE	6 160 401.00 €	21,54 %	
Societe Financiere de la NEF	5 894 270.12 €	20,61 %	
BANQUE POSTALE	4 000 000.00 €	13,98 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 269 412.40 €	11,43 %	
SOCIETE GENERALE	1 666 666.70 €	5,83 %	
CAISSE D'EPARGNE	933 333.33 €	3,26 %	
Autres prêteurs	187 320.07 €	0,65 %	387 440.06 €

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Ensemble des prêteurs	28 603 343.20 €	100,00 %	387 440.06 €



Aucun produit structuré n'est présent dans l'encours de la dette et la Ville veille à répartir son encours de dette au sein de différents établissements bancaires, ce qui permet de fractionner l'encours et de limiter le risque dû aux éventuelles difficultés d'un établissement et tout en faisant jouer de la concurrence pour bénéficier de taux moins onéreux.

Le taux moyen de la dette

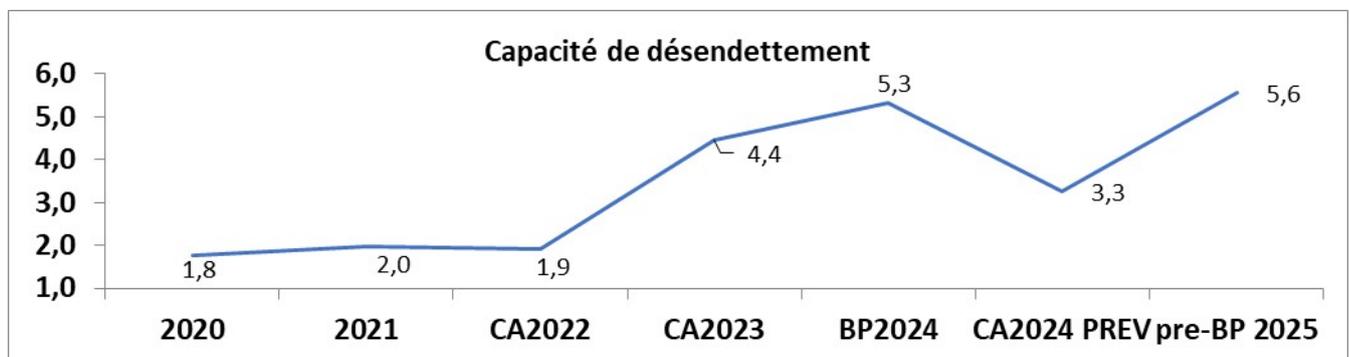
Le taux moyen de la dette de la Ville fin 2024 est de 2,64 %.

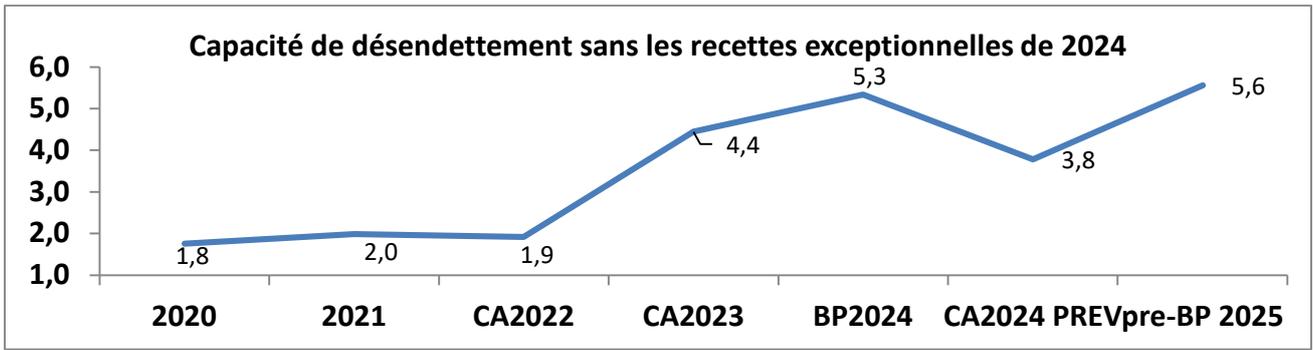
Ce taux a augmenté ces dernières années du fait de la hausse des taux observée depuis 2022. Il était d'ailleurs de 2,57% fin 2023.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement reste à un bon niveau en deçà du plafond de référence recommandé qui est de 12 ans pour les communes et les EPCI.

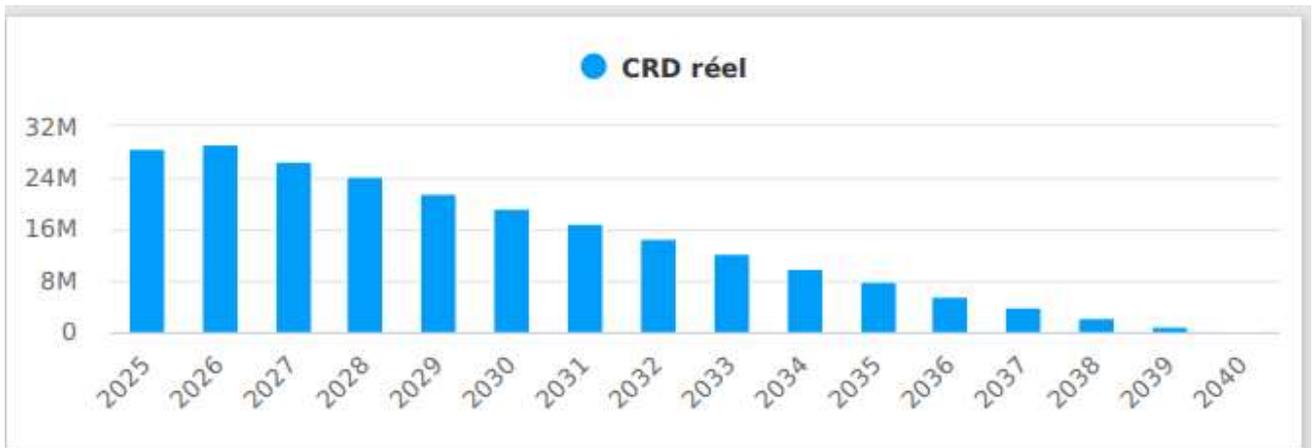
L'hypothèse retenue pour cette présentation pour le pré-BP 2025 est un emprunt nouveau sur 2025 de 5M€ avec une épargne brute de 6,1 M€. Ce ratio est susceptible d'évoluer en fonction du BP 2025 qui sera présenté en mars 2025, mais également du réalisé sur 2025.





Le profil d'extinction de la dette

(CRD= capital restant dû sur la dette en cours)



Annexe 2 - Etat de la structure des effectifs, des éléments de rémunérations et du temps de travail (dernières données connues 2023 issu du RSU)

En 2023, les dépenses de personnel se sont élevées à 25,399 M€ pour le budget principal (soit 60,09% de la section de fonctionnement) dont 15,5 M€ au titre de la rémunération principale des titulaires et contractuels (incluant le traitement et le supplément familial de traitement), 2.4 M€ pour le régime indemnitaire, 0,281 M€ pour les heures supplémentaires, 0,156 M€ pour la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) et 6,7M€ liés aux charges patronales.

Le coût moyen annuel chargé d'un agent permanent à temps plein était en 2023 de 45.3K€ contre 44,6 en 2022 suite à l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023.

Structure des effectifs fin 2023

La Ville (budget principal et budgets annexes) comptabilisait 744 agents (526 agents permanents dont 461 fonctionnaires, 65 contractuels et 218 agents non permanents correspondant respectivement à 500 et 60 équivalents temps pleins).

Les effectifs permanents se répartissaient entre 3 catégories :

- catégorie A : 8 %,
- catégorie B : 11 %,
- catégorie C : 81 %.

64 % des agents permanents étaient des fonctionnaires et 7 % des contractuels. Les effectifs permanents relevaient principalement des filières technique (44 %), administrative (20 %) et médicosociale (16%). On dénombrait 54% de femmes pour 46% d'hommes.

L'âge moyen des agents s'est maintenu, entre 2022 et 2023, à 47ans.

3 % des agents étaient à temps partiel, majoritairement sur la quotité de 80%. 6 % des femmes étaient à temps partiel contre 2 % des hommes.

16 agents sont partis à la retraite en 2023 contre 15 en 2022.